

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-352

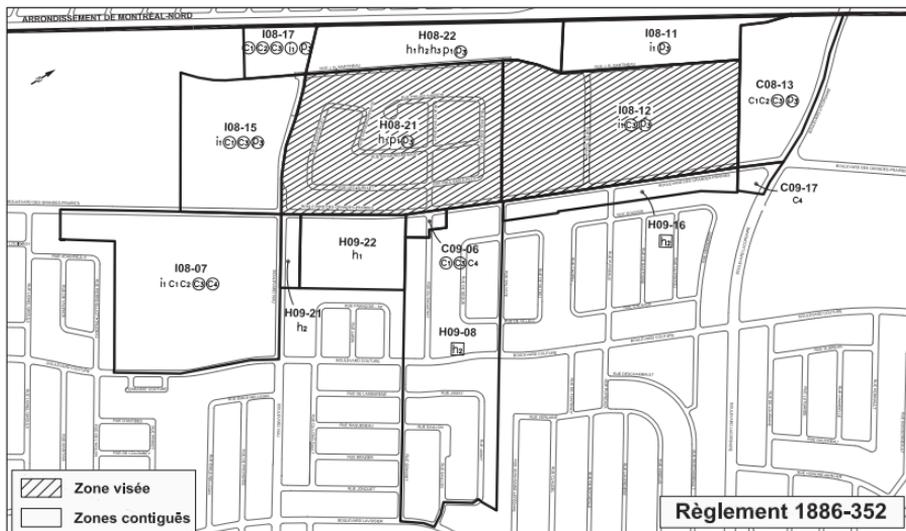
AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-352 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'agrandir la zone H08-21 à même une partie de la zone I08-12* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, **le mercredi 21 mars 2018, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et il vise les zones Habitation H08-21 et Industrielle I08-12.

Le plan ci-dessous, illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



Le premier projet de règlement, le résumé et le plan de zonage sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 13 mars 2018.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard